

AG du 17/03/2018

Rapport de présentation du budget previsionnel 2018

Le budget prévisionnel de l'exercice 2018 concerne la période du 01 janvier au 31 /12/ 2018.

Il a été établi sur de nouvelles bases en adéquation avec le Plan de Développement.

Il a été ajusté et formalisé en Comité Directeur. Les frais de personnels sont ventilés au niveau des différents postes d'activités et d'actions :

Il s'équilibre à hauteur de 268600 € avec des subventions de 37000 € du Conseil Régional, 25000 € du CNDS et 10 000 € de la DRJS ; il devra être réajusté en Comité Directeur après quelques mois de fonctionnement et après notification des subventions.

Il convient de souligner les forts risques de diminution des subventions : ainsi il est proposé d'augmenter la part régionale sur les licences de 2 € et de la passer à 6 € afin de pérenniser la structuration de la Ligue ;

Les principales actions sont précisées ci-dessous :

Fonctionnement Général : Dépenses 44800 €

En charges cette partie retrace les frais de fonctionnement généraux de la ligue (sauf le personnel), y compris la communication et les achats de matériels sportifs subventionnés (12000 €) pour un total de 44800 € ;

En produits sont inscrits notamment le versement de la part régionale sur la licence de 6 €, soit 60 000 € pour 10 000 licenciés, la participation FFME aux charges de fonctionnement 25000 € (correspondant au financement du poste de Rémi Duboz qui remplace Laurent Lagarrigue CTR mis à disposition de la FFME sur un poste d'entraîneur national à 80 %), la part de subvention du Conseil Régional pour le matériel, les produits courants ainsi que la part CNDS pour l'ETR CTR.

Personnel : les frais de personnels (hors fonds de dotation) versés au GEME sont estimés à 81000 € et sont répartis dans les différents projets.

Il s'agit des emplois d'Anne Geernaert Directrice (à 60% sur la ligue), de Mathieu Peyet (à 60% sur la ligue) et de Jade Zaouit guides cadres techniques, de Rémi Duboz cadre technique sur l'escalade et de Christine Ferrandis secrétaire comptable (à 80% sur la ligue sur un contrat CUI de 30 h / semaine.

Projets inscrits au Plan de Développement :

Soutien aux CT : Dépenses 7600 € dont 5600 € de frais de personnels répartis sans produits spécifiques

Structuration : Dépenses 10300 € dont 9300 € de frais de personnels répartis sans produits spécifiques

Développement multi activité : Dépenses 50000 € dont 11000 € de frais de personnels répartis, 17000 € pour le rassemblement Régional au Caroux du 19 au 21 mai (compensés partiellement par des recettes), 10000 € pour des stages, 6000 € pour les équipes jeunes alpi, et montagnisme, Il comprend des nouvelles actions (hors escalade), les actions de féminisation (1000 €), les bourses expés (1500 €), les commissions sécurité (2000 €), développement durable (1000 €)...
En produits 35600 € sont inscrits : des subventions Conseil Régional (5000 €), et CNDS (3000 €), des produits des stages (8400 €), des équipes (5200 €) et du rassemblement régional au Caroux (9500 €) ainsi que des partenariats et subventions notamment pour le rassemblement régional (4500 €).

Développement des SAE SNE : Dépenses 14400 € dont 11400 € de frais de personnels répartis avec en
Produits 2000 € de subvention CNDS

Compétitions

Compétitions Ski : Dépenses 8500 € dont 6400 € pour le projet ski et 2100 € de frais de personnels répartis sans produits spécifiques.

Compétitions escalade : Dépenses 13800 € dont 4000 € de subvention au Championnat de France de Tournefeuille, 8000 € de frais d'organisation de compétitions, et 1800 € de frais de personnels répartis.

En produits 8000 € de participations aux compétitions équilibrent ces charges.

Formations : Dépenses 50000 € dont 17000 € de frais de stages, 6600 € de droits et frais, et 24600 € de frais de personnels répartis. Cette partie reprend toutes les formations qualifiantes des différentes activités.

En produits 50000 € les participations des stagiaires (30000 €) qui comprennent les droits de formations régionaux, la part CNDS spécifique (10000€) et la subvention du Conseil Régional (10000 €).

Accès HN Escalade (CLE) : Dépenses: 19200 € dont 4000 e de bourses aux athletes, 13000 € de frais de stages et 2200 € de frais de personnels répartis ;

Produits : 12900 € dont notamment des subventions CNDS 3000 €, Conseil Régional 4000 €, DRJS BOP 5000 €

Pole Escalade CREPS Haut Niveau compétition : Dépenses et recettes 50000 €

Les charges sont estimées à hauteur de 50000 € dont 11000 € de frais de personnels répartis et sont compensées par des produits équivalents.

En produits sont inscrits des partenariats, des participations de familles (24000 €), de ligues extérieures, de la FFME ainsi que des subventions Conseil Régional (8000 €) et DRJS BOP (5000 €)

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ; Ligue Occitanie,
7 rue André Citroën ; 31130 Balma Tel : 05 62 27 07 66,
Web : <http://www.occitanie.ffme.fr> ; E-Mail : contact@occitanie.ffme.fr

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.)
et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIREN 447 610 098 - APE 926 C